

217C2608
FR0004154060-FS1087

8 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NETGEM (Euronext Paris)
--

Par courrier reçu le 8 novembre 2017, le groupe familial Haddad a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 novembre 2017, le seuil de 25% du capital de la société NETGEM et détenir 6 620 862 actions NETGEM représentant 11 417 273 droits de vote, soit 22,32% du capital et 25,49% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J2H SAS ²	6 154 323	20,75	10 484 195	23,41
Joseph Haddad	99 466	0,34	198 932	0,44
Total Joseph Haddad	6 253 789	21,08	10 683 127	23,85
Autres membres de la famille Haddad ³	367 073	1,24	734 146	1,64
Total groupe familial Haddad	6 620 862	22,32	11 417 273	25,49

Ce franchissement de seuil résulte de l'offre publique de rachat de ses actions initiées par la société NETGEM, à laquelle la société J2H SAS a apporté 5 075 549 actions NETGEM⁴.

À cette occasion, M. Joseph Haddad a franchi en baisse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société J2H SAS qu'il contrôle, le seuil de 25% des droits de vote de la société NETGEM.

¹ Sur la base d'un capital composé de 29 664 667 actions représentant 44 791 472 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois contrôlée par M. Joseph Haddad.

³ Dont 182 073 actions NETGEM détenue par Mme Catherine Haddad et 185 000 actions NETGEM détenues par la succession de M. Jacques Haddad.

⁴ Cf. notamment D&I 217C2168 du 19 septembre 2017 et communiqué diffusé par la société NETGEM le 7 novembre 2017.